

VERS UNE VILLE CYCLABLE

Fiche synthèse du mémoire de
Promo-Vélo
Novembre 2007

La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre.

–Albert Einstein



Atelier de réflexion, État du vélo 22 septembre

À VÉLO À QUÉBEC

Un mode de transport marginal

- Part modale très faible (mais en progression!)
- Absence d'une culture « vélo » chez les autorités et une bonne partie de la population
- Réseau et infrastructures déficients

LE PREMIER PAS À FAIRE...

Reconnaître le vélo comme un véritable moyen de transport



Aménagements cyclables à Copenhague

DES MOYENS POUR RÉUSSIR

ÉCHÉANCIER ET PRIORITÉS

Pour réussir, il faut définir clairement ce qu'on veut faire et l'ordre dans lequel on veut le faire. Le plan directeur du réseau cyclable devra identifier des priorités. La réalisation des mesures proposées devra être planifiée selon un échéancier de réalisation.

FINANCEMENT

Le budget alloué à la réalisation du Plan directeur du réseau cyclable doit refléter l'importance accordée au vélo. Habituellement, les investissements sont importants durant les premières années. Une fois l'essentiel des infrastructures réalisées, les investissements peuvent décroître.

STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE

La Ville de Québec devrait nommer un « M. Vélo », porteur du projet pour la Ville. En plus de coordonner la mise en œuvre du plan directeur, ce « M. Vélo » s'assurerait que les différents services de la Ville (loisirs, urbanisme, travaux publics, etc.) mettent en place des politiques et des pratiques favorables au vélo. Il serait l'interlocuteur privilégié des cyclistes et assurerait le contact avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du plan directeur.

CIBLES À ATTEINDRE ET MODES D'ÉVALUATION

La première cible du Plan directeur du réseau cyclable doit être l'augmentation de la part modale du vélo. La part du vélo à Québec est actuellement d'environ 1 % des déplacements. Une part de 5 % sortirait Québec du peloton des mauvais élèves de la mobilité durable. L'évaluation doit porter sur l'atteinte des objectifs, mais aussi sur l'état d'avancement du plan et de ses différentes mesures.

MISE EN ŒUVRE

RÉSEAU CYCLABLE

R1. Mettre en place un réseau cyclable en desservant l'ensemble de la population de Québec et les lieux d'activité (travail, étude, services, commerce, loisir)
Identifier les points noirs du réseau (mauvais aménagements, carrefours dangereux, connections manquantes) <i>Établir un échéancier de correctifs</i>
Concevoir un réseau cyclable utilitaire structurant (corridors) <i>Le Métrobus des cyclistes</i>
Faciliter les déplacements Haute-Ville/Basse-Ville <i>Liens mécaniques et goulottes dans les escaliers</i>
R2. Concevoir des infrastructures cyclables adaptées au volume et à la vitesse du trafic motorisé, à la morphologie des voies et à la nature des pôles desservis
Définir des critères pour guider le choix des infrastructures <i>Pistes cyclables, bandes cyclables unidirectionnelles, chaussées partagées</i>
Concevoir un traitement sécuritaire de chaque intersection selon la nature des voies, l'intensité de la circulation, le rôle du lien <i>Sas à cyclistes, feux prioritaires, etc.</i>
R3. Maintenir et améliorer, par un entretien approprié, la qualité et les conditions d'utilisation du réseau cyclable
Rendre les voies cyclables utilisables à l'année <i>Ouverture et déneigement du réseau cyclable utilitaire sur rue</i>

PROMOTION, INFORMATION, ÉDUCATION

P1. Promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement, pour ses avantages économiques, environnementaux et de santé
Favoriser les activités d'apprentissage du vélo et des règles de circulation dans le cadre scolaire <i>Profiter du programme « Mon école à pied, à vélo! »</i>
Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation <i>Journée « En ville, sans ma voiture! »</i>
Sensibiliser les cyclistes au bon usage du vélo (comportements sécuritaires) <i>Guide du vélo urbain</i>
P2. Informer sur l'offre en infrastructures cyclables
Concevoir et distribuer une carte des itinéraires cyclables <i>Une version améliorée de l'ancienne carte de Promo-Vélo</i>
Mettre en ligne un site web d'information aux cyclistes <i>Planificateur d'itinéraires et Page Internet « touristique »</i>
P3. Sensibiliser les autres usagers de la rue à la vulnérabilité des cyclistes
Sensibiliser les automobilistes à la sécurité des cyclistes au moyen de campagnes appropriées <i>Patrouilles de police à vélo</i>

ÉQUIPEMENTS À DESTINATION

E1. Fournir des stationnements à vélo dans l'ensemble des lieux d'activité (permanents et temporaires)
Mettre en place des stationnements à vélo sur rue <i>Surtout sur les artères commerciales</i>
Installer des stationnements à vélo dans les pôles de commerce et de loisir <i>À proximité des centres commerciaux</i>
Définir des normes de stationnements à vélo dans les lieux d'emploi et d'étude <i>Programme financier incitatif</i>
E2. Favoriser l'aménagement de douches et de vestiaires pour les navetteurs cyclistes dans les lieux d'emploi
Favoriser la fourniture d'équipements à destination aux pôles d'activité <i>Douches et vestiaires</i>
Créer des « stations vélo » <i>Stationnement, location, réparation, information</i>

INTERMODALITÉ

I1. Favoriser les trajets intermodaux vélo – transport collectif
Mettre en place des stationnements à vélo aux abords des stations de TC <i>Casiers à vélo individuels</i>
Relier les pôles de transport collectif au réseau cyclable <i>Aménagement adapté</i>
Diffuser de l'information multimodale <i>Carte et planificateur d'itinéraire</i>
I2. Favoriser le transport des vélos dans le transport collectif
Mettre en place des supports à vélo sur les autobus <i>Particulièrement les parcours Express et navette électrique</i>
Accorder la gratuité sur le traversier aux cyclistes (ainsi qu'aux piétons) <i>Les ponts sont gratuits aux automobilistes</i>

UN PROJET EMBALLANT : VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

MESURES DE RENFORCEMENT

Une politique intégrée de la gestion de la mobilité	Un urbanisme favorable aux transports actifs	Un code de la sécurité routière adapté aux besoins des cyclistes	Une gestion de la circulation respectueuse des transports doux
-----------------------------------------------------	----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

Promo-Vélo est un organisme à but non lucratif qui, depuis 1990, œuvre à la promotion du cyclisme, à l'amélioration des conditions de pratique du vélo utilitaire et récréatif, ainsi qu'à la représentation des intérêts des cyclistes auprès des autorités publiques, dans la grande région de Québec.



Promo-Vélo a souhaité s'impliquer dans l'élaboration du Plan directeur du réseau cyclable afin de s'assurer que celui-ci répondra aux attentes des cyclistes de la région de Québec. Dans le but de mieux représenter les cyclistes, Promo-Vélo a consulté non seulement ses membres, mais plus largement les cyclistes de Québec afin d'être le porte-parole de leurs aspirations et revendications.